

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2197

19 août 2014

SOMMAIRE

21 Connected S.à r.l.	105420	Goodman Silver Logistics (Lux) S.à r.l. ..	105417
3B Binani Glassfibre S.à r.l.	105414	Isiwis S.à r.l.	105455
ABF Lux SA	105414	Lux Windows S.A.	105414
Agence d'Assurances Joël Simon S.à r.l.	105415	Mongolia Logistics Holding S.à r.l.	105440
Akuo Energy Silga S.C.A.	105415	Oven LuxCo S.à r.l.	105445
Ancubo SA - SPF	105417	Partum	105418
ANNA Real Estate 1 S.à r.l.	105415	Polaris Consulting S.A.	105410
Aptos S.A.	105414	Professional Investment Consultants (Eu- rope) S.A.	105410
Arches Finance SA	105413	Protec International S.A.	105417
Arg Real Estate 3 S.à r.l.	105413	QM Holdings 3 S.à r.l.	105411
Artal Eurinvest S.à r.l.	105440	QM Properties 4 S.à r.l.	105411
ASE Holdings II S.à r.l.	105415	Reynolds Finance & Co S.A.	105410
Atrium Finance Europe S.à r.l.	105414	Roots Properties S.A.	105410
ÄVWL Real Asset Trust S.à r.l.	105438	SEB JINIFE Global Equity Fund 11 - SICAV - FIS	105412
Bishops Square S.à r.l.	105416	Sekhmet S.A.	105412
B.O.A. Group S.A.	105416	SELF France S.à r.l.	105412
CBS Asset Management S.à r.l.	105427	SilverStreet Private Equity Strategies M Soparfi	105421
Copenhagen City Property S.à r.l.	105438	Skol Development Africa S.A.	105412
Digital Luxembourg II Sàrl	105440	TowerView Fund	105413
Dredging and Maritime Management ...	105411	Travix Luxembourg S.à r.l.	105410
Eventus Globale Währungsstrategie ...	105417	Trucks and Trailer Company S.A.	105413
Evraz Group S.A.	105417		
Exponential Interactive Luxembourg S.à r.l.	105416		

Reynolds Finance & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 95.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014081831/9.

(140096290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Professional Investment Consultants (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 70.687.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014081806/10.

(140096221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Polaris Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2014.

Référence de publication: 2014081805/10.

(140096450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Travix Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.080.

Veillez prendre note que depuis le 2 juin 2014, la dénomination de l'actionnaire unique est Travix Holding B.V.

Luxembourg, le 10 juin 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Travix Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014081913/12.

(140096036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Roots Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiëncerie.

R.C.S. Luxembourg B 97.886.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 4 juin 2014

Première Résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 juin 2014.

Le Bureau

Référence de publication: 2014083295/13.

(140098135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Dredging and Maritime Management, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 51.009.

EXTRAIT

Le 3 juin 2014 s'est tenue de manière ordinaire l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires au siège social de la société durant laquelle la résolution suivante a été prise:

-) le renouvellement avec effet immédiat du mandat du réviseur d'entreprises agréé Grant Thornton Lux Audit SA, ayant son siège social à L-8308 Capellen, Pafebruch 89A, pour une période d'un an, pour l'exercice 2014, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014082983/17.

(140098225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

QM Propeties 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.300,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.847.

En date du 8 Juin 2014 les associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Démission de Gérald Welvaert de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Démission de Jean-Jacques Josset de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Declan Michael McGrath, né le 20 Décembre 1975 à Limerick, Irlande et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Karol Maziukiewicz, né le 10 Mars 1977 à Elk, Pologne, et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014083280/18.

(140098268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

QM Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.470.

En date du 8 Juin 2014 les associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Démission de Gérald Welvaert de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Démission de Jean-Jacques Josset de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Declan Michael McGrath, né le 20 Décembre 1975 à Limerick, Irlande et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014 pour une durée indéterminée;
- Election de M. Karol Maziukiewicz, né le 10 Mars 1977 à Elk, Pologne, et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014083274/19.

(140097899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Sekhmet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 139.961.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014081865/11.

(140096194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

SELF France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 106.385.

EXTRAIT

Au 28 mai 2014 Mr Gary Janaway a donné sa démission en tant que gérant de la société SELF FRANCE S.à r.l..

Luxembourg, le 10 juin 2014.

Nicole Bell / Paul Farmer

Authorised Signatory / Authorised Signatory

Référence de publication: 2014081872/12.

(140096666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Skol Development Africa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 139.315.

Nous vous prions de bien vouloir noter que la société Cipari, dans le cadre de son mandat d'administrateur au sein de la société Skol Development Africa, désigne à partir de ce jour (12 mars 2014) en tant que représentant permanent Mr HERVE DURANTON, domicilié rue de Livourne, 124 à B-1000 Bruxelles.

Certifié conforme

Le secrétaire / Le président

Référence de publication: 2014081885/12.

(140096224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

SEB JINIFE Global Equity Fund 11 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 133.427.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 10 juin 2014

Sont nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2015:

Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, président

Dr Rainer Konrad avec adresse professionnelle à CH-9008 St. Galen, Lessingstraße, 9

Monsieur Tobias Hjelm avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen,

Monsieur Matthias Ewald avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

Est nommé réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour l'exercice social 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014081862/19.

(140096833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Trucks and Trailer Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, route de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 106.114.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014081915/9.

(140096018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

TowerView Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.239.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2014.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014081911/11.

(140096377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Arches Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Juin 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2014082801/13.

(140098322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Arg Real Estate 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 183.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.701.

En date du 8 Juin 2014 les associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Démission de Janina Messinger de son poste de gérant A avec effet au 8 Juin 2014;
- Démission de Gérald Welvaert de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Démission de Jean-Jacques Josset de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Nikhil Alok Gupta, né le 14 Août 1984 à New Delhi, Inde et résidant professionnellement au 14 Bundesplatz 6300 Zug, Suisse, au poste de gérant A avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Declan Michael McGrath, né le 20 Décembre 1975 à Limerick, Irlande et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Karol Maziukiewicz, né le 10 Mars 1977 à Elk, Pologne, et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014082804/21.

(140098450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

3B Binani Glassfibre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 163.525.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014081961/9.

(140096070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Lux Windows S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 65.331.

Monsieur Taghi REZAPOUR JIRKOL, indépendant, demeurant à L-5650 Mondorf-les-Bains, 8, route de Remich, dénonce le siège social de la société LUX-WINDOWS S.A. (RC B65.331), avec siège social à L-5650 Mondorf-les-Bains, 8, route de Remich, à compter de ce jour.

Mondorf-les-Bains, le 14 mai 2014.

Rezapor Jirkol TAGHI.

Référence de publication: 2014082003/10.

(140095909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

ABF Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 24, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 93.600.

Extrait du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 12 juin 2014

Il résulte de ce Conseil d'Administration qu'il est décidé de transférer le siège social de la société ABF LUX S.A. avec effet au 10 juin 2014 au 24, Bohey L-9647 DONCOLS

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014082818/11.

(140098257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Atrium Finance Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 174.015.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014082815/12.

(140098504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Aptos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.814.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour APTOS S.A.

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014082841/12.

(140098198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

ASE Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 186.442.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014082851/10.

(140097904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Akuo Energy Silga S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 156.575.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Akuo Energy Silga S.C.A.
Un mandataire*

Référence de publication: 2014082827/11.

(140098628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Agence d'Assurances Joël Simon S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3672 Kayl, 83, rue de Tétange.
R.C.S. Luxembourg B 142.964.

La société Agence d'assurances Joël Simon Sàrl, RC numéro B142964 déclare faire la modification non statutaire suivante:

Changement d'adresse à partir du 13/06/2014 de l'adresse 48, rue Joseph Müller L-3651 KAYL vers l'adresse 83, rue de Tétange L-3672 KAYL.

Fait à KAYL, le 13/06/2014.

Joël Simon.

Référence de publication: 2014082825/12.

(140098006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

ANNA Real Estate 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.645.

En date du 8 Juin 2014 les associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Démission de Janina Messinger de son poste de gérant A avec effet au 8 Juin 2014;
- Démission de Gérald Welvaert de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Démission de Jean-Jacques Josset de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Nikhil Alok Gupta, né le 14 Août 1984 à New Delhi, Inde et résidant professionnellement au 14 Bundesplatz 6300 Zug, Suisse, au poste de gérant A avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Declan Michael McGrath, né le 20 Décembre 1975 à Limerick, Irlande et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Karol Maziukiewicz, né le 10 Mars 1977 à Elk, Pologne, et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*TMF Luxembourg S.A.
Signatures*

Référence de publication: 2014082833/21.

(140098112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

B.O.A. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 27.633.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social le 10 juin 2014

Référence est faite à l'extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 4 mars 2013 déposé le 18 mars 2014 sous la référence L130044319 et publié le 30 avril 2013 au Mémorial C n°1033 sous la référence 2014036181/16

- La cooptation de Monsieur Mohammed AGOUMI, né le 23 mars 1957 à Fès, Maroc, demeurant au 26 rue des Fossés-Saint-Jacques à F - 75005 Paris, en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de la BMCE Bank International PLC démissionnaire, est ratifiée.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014082860/16.

(140098207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Exponential Interactive Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,05.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 172.359.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 10 juin 2014 la décision suivante:

- Démission du Gérant A suivant à compter du 10 juin 2014:

Monsieur John Robert Rettig, ayant pour adresse professionnelle 218, Castle Greek PL, CA 94507-1413 Alamo, États-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Exponential Interactive Luxembourg S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2014082990/16.

(140097833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Bishops Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 155.764.

RECTIFICATIF

Une erreur matérielle s'est glissée lors de la publication pour la société susmentionnée, déposée au Registre de Commerce et des Sociétés le 27 mars 2014, sous le numéro L140051271.

Il y avait lieu de lire:

En date du 26 mars 2014, la résolution suivante a été adoptée par l'associé unique:

La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Douglas Doughty, né le 27 septembre 1969 à Pennsylvania, USA, avec adresse professionnelle à JPMorgan Investment Management Inc., 270 Park Avenue, NY, NY 10017 USA.

Au lieu de:

En date du 26 mars 2014, la résolution suivante a été adoptée par l'associé unique:

La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Douglas Doughty, né le 27 septembre 1969 à Pennsylvania, USA, avec adresse professionnelle à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Référence de publication: 2014082868/22.

(140098397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Ancubo SA - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 41.362.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083506/9.

(140099487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Goodman Silver Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 134.669.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083055/9.

(140098089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Protec International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 59.856.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014081808/10.

(140096554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Eventus Globale Währungsstrategie, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 141.412.

Les comptes annuels sociaux arrêtés au 31 décembre 2013 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 30 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014082988/12.

(140098021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Evrax Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.615.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Evrax Group S.A.

Alexander Gehrke

Gérant

Référence de publication: 2014082989/14.

(140098341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Partum, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 71.652.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION.

IN THE YEAR TWO THOUSAND FOURTEEN,
ON THE SECOND DAY OF JUNE.

Before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,
was held

the extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of the Luxembourg société anonyme PARTUM (the Company) having its registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B71652, incorporated on September 10, 1999 pursuant to a deed of Maître Joseph GLODEN, then notary residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 896 of November 26, 1999. The company has been dissolved and its liquidation has been pronounced by a deed of the undersigned notary on September 20, 2013, published in the Mémorial C n° 2783 dated November 7, 2013.

The meeting is opened by Monsieur Eric LECLERC, employee, professionally residing in Howald as chairman.

The chairman appoints Monsieur Christophe JASICA, employee, professionally residing in Howald as secretary of the Meeting.

The Meeting elects Madame Vanessa TIMMERMANS, employee, professionally residing in Howald as scrutineer of the Meeting.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;

II. It appears from the attendance list that all 10,080 (ten thousand eighty) shares in registered form representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 10,080,000 (ten million eighty thousand Euro), are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda, prior to the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices;

III. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the points on the agenda; and

IV. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Presentation of the auditor's report on liquidation;
2. Discharge to the liquidator and to the auditor to liquidation for their respective assignments;
3. Closing of the liquidation;
4. Decision as to the place where the accounts and records of the company are to be deposited and retained during the legal period of five years;
5. Power to be given in view of the final settlement of the company's accounts and of the fulfillment of all formalities;
6. Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The report on liquidation of the Auditor to liquidation FASCOLUX S.A., having its registered office at Luxembourg, 15, rue Astrid, R.C.S. Luxembourg B 168121, is presented.

This report, which will remain annexed to the present deed, concludes for the approval of the liquidation accounts.

The shareholders approve the liquidation accounts.

Second resolution

The Shareholders give full discharge to the Liquidator and the Auditor to the liquidation for their respective mandates.

Third resolution

The Shareholders declare the liquidation closed as of today, and they declare that the company PARTUM, in liquidation has ceased to exist from today onwards even for the needs of liquidation.

Fourth resolution

The Shareholders resolve that the documents and records of the Company will be retained for a period of five years following the liquidation of the Company at the former registered office of the company.

Fifth resolution

LWM, société anonyme, having its registered office in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, is granted powers to settle the company's accounts and to fulfil all formalities.

Closure of the meeting

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1.000.-.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE DEUX JUIN.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché du Luxembourg),
a été tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme PARTUM (la Société), ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B71652, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, alors notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché du Luxembourg), en date du 10 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 896 du 26 novembre 1999. La société a été dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 septembre 2013, publié au Mémorial C no°2783 du 07 novembre 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Christophe JASICA, employé, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le président, le secrétaire et la scrutatrice forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, Le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement et qui sera signée par les mandataires des actionnaires et des membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes;

II. Il résulte de cette liste de présence que 10.080 (dix mille quatre-vingts) actions nominatives, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société qui est de EUR 10.080.000 (dix millions quatre-vingt mille euros), sont présentes ou représentées à l'Assemblée, que l'Assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur l'objet porté à l'ordre du jour, les actionnaires déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et renonçant expressément aux formalités de convocation;

III. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour; et

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Présentation du rapport du commissaire à la liquidation;
2. Décharge à accorder décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats respectifs;
3. Clôture de liquidation;
4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.
6. Divers

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Lecture est donnée du rapport du commissaire à la liquidation, la société FASCOLUX S.A., avec siège social à Luxembourg, 15, rue Astrid, R.C.S. Luxembourg B 168121.

Ce rapport qui restera annexé aux présentes, conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

Les actionnaires approuvent les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société PARTUM, en liquidation a définitivement cessé d'exister à partir de ce jour, même pour les besoins de liquidation.

Quatrième résolution

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq années auprès de l'ancien siège social de la société.

Cinquième résolution

LWM, société anonyme, ayant son siège social à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, sera chargée de la clôture des comptes de la société, ainsi que de l'accomplissement de toutes les formalités.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Le notaire soussignée qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.000.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'Assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. JASICA, V. TIMMERMANS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 4 juin 2014. Relation: RED/2014/1236. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19 juin 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014086413/144.

(140102298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

21 Connected S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 178.065.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

21 CONNECTED S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014083424/13.

(140098288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

SilverStreet Private Equity Strategies M Soparfi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 187.859.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of the month of June;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

SILVERSTREET PRIVATE EQUITY STRATEGIES SICAR, a company in the form of a limited corporate partnership (“société en commandite simple”) qualifying as an investment company in risk capital (“Société d’Investissement en Capital à Risque”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 153487, with registered office at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, represented by its general partner SilverStreet Management S.à.r.l. (the “General Partner”)

here represented by Mrs. Mary NEVILLE, Corporate Office, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office -Duration

Art. 1. There is formed by the present deed between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the “Company”).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these investments or assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciativa and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates as well as classes thereof.

The Company may borrow in any form, proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "SilverStreet Private Equity Strategies M Soparfi".

Art. 4. The Company has its registered office in the the municipality of Schuttrange, in the Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the “Board”).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares of a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote but in case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the joint signature of any two managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the provisions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his

proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and payment

SILVERSTREET PRIVATE EQUITY STRATEGIES SICAR, prenamed, represented by the General Partner, subscribed for the twenty thousand (20,000) shares representing the entire share capital of the Company.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2014.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Simon Lloyd James MORGAN, partner, SilverStreet Capital LLP, born in Harare, Zimbabwe, on 17 March 1965, with professional address at 20-22, Bedford Row, London WC1R 4JS, United Kingdom;

- Mr. Edwin DOEG, Director, SilverStreet Capital LLP, born in London, England, on 1 July 1949, with professional address at 20-22, Bedford Row, London WC1R 4JS, United Kingdom;

- Mrs. Hanna Esmee DUER, Director, The Directors' Office born in Gentofte, Denmark on 7 May 1966, with professional address at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

SILVERSTREET PRIVATE EQUITY STRATEGIES SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société en commandite simple, soumise aux lois du Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.153487, avec siège social au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, représentée par son actionnaire commandité SilverStreet Management S.à.r.l. (l'«Actionnaire Commandité»),

ici représentée par Madame Mary NEVILLE, Corporate Officer, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux, de même que différentes classes de tels instruments.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "Silverstreet Private Equity Strategies M Soparfi".

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange au Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille US dollars (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de un US dollar (USD 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions relative aux sociétés à responsabilité limitée de la section XII de la Loi de 1915.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il sera fait référence à la Loi de 1915.

Souscription et libération

SILVERSTREET PRIVATE EQUITY STRATEGIES SICAR, préqualifiée, représentée par l'Actionnaire Commandité, a souscrit les vingt mille (20.000) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de vingt mille US dollar (USD 20.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (1.000,- EUR).

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Simon Lloyd James MORGAN, Partner, SilverStreet Capital LLP, né à Harare, Zimbabwe, le 17 mars 1965, avec adresse professionnelle au 20-22, Bedford Row, Londres WC1R 4JS, Royaume-Uni;

- Monsieur Edwin DOEG, Director, SilverStreet Capital LLP, né à Londres, Angleterre, le 1^{er} juillet 1949, avec adresse professionnelle au 20-22, Bedford Row, Londres WC1R 4JS, Royaume-Uni;

- Madame Hanna Esmee DUER, Director, The Directors' Office, née à Gentofte, Danemark, le 7 mai 1966, avec adresse professionnelle au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. NEVILLE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2014. LAC/2014/26548. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014086479/342.

(140102303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

CBS Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 187.968.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth of April.

Before us Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, who will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

1) Bauer Capital S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.035,

here represented by Mr Gianpiero SADDI, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg on April 14th, 2014; and

2) Crosslane Capital S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178.386,

here represented by Mr Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg on April 14th, 2014.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as said before, have required the officiating notary to enact the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which they deem to incorporate, as follows:

Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "CBC Asset Management S.à r.l." (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the

board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or acts of god events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is provision of property sourcing, brokering, development and project management services and the entry into contracts for the provision of such services, in Luxembourg or abroad.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, refurbish, construct, develop, divide, operate, maintain and manage any real estate as well as related assets.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or related assets, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Subject to the provisions of the present article, shares are freely transferable. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholder(s) representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. Any shareholder who proposes a transfer of shares ("Offeror") to a third party ("Third Party") must (i) inform the other shareholder about (x) the identity of the Third Party and (y) the nominal value of the subject shares ("Subject Shares"), the price ("Price") and the other terms and conditions of the proposed transfer ("Terms and Conditions"), and (ii) make an offer ("Transfer Offer") in writing to the other shareholder, to transfer the Subject Shares to the other

shareholder on the Terms and Conditions in exchange for the lower of (i) the Price and (ii) the Fair Market Value of the Subject Shares minus 5 % of the Fair Market Value of the Subject Shares, such Fair Market Value of the Subject Shares to be determined in accordance with Section 12.5 of the Joint Venture Agreement made by the shareholders on April 10th, 2014 (“Joint Venture Agreement”). If within ninety (90) days of receipt of the Transfer Offer, the offeree shareholder notifies the Offeror in writing of its intention to accept the Transfer Offer, the shareholder shall consummate the transfer with respect to the entire Subject Shares as soon as practicable and in any event within nine (9) months. For the avoidance of doubt, the offeree shareholder may accept the Transfer Offer only completely but not partially. If the offeree shareholder does not accept the Transfer Offer within such ninety (90) days period, then the Offeror may, during the succeeding nine (9) months, consummate the Third Party Transfer, however, only in accordance with the Terms and Conditions. If at the expiration of such nine (9) months period the Third Party Transfer is not so consummated, all the obligations to comply with this article 6.4 shall again be in effect with respect to the Subject Shares.

The board of managers or the sole manager will not register any transfer of shares in the shareholders’ register, which has not been effected in compliance with the present paragraph.

6.5. A shareholders’ register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Management - Representation

Art. 7. Board of Managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3. The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers. All Class B managers of the Company shall be proposed by LSP (as the term is defined in the Joint Venture Agreement) and be independent from the shareholders and their respective Affiliates (as the term is defined in the Joint Venture Agreement).

Art. 8. Powers of the Board of Managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object.

8.2. Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3. If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by all Class A managers acting jointly with any Class B manager.

8.4. The written consent of the shareholder(s) must be obtained prior to the execution of any transactions or measures falling outside the scope of the Company’s ordinary course of business.

8.5. In particular, the managers must obtain the written consent of the shareholders prior to executing, directly or indirectly, any of the transactions and measures listed below:

- (i) Commencement of new areas of business within and/or beyond the scope of the articles of association, or the abandonment of existing areas of activity;
- (ii) Selling and shutting down of the business operation, or substantial parts of it, or liquidating the Company voluntarily;
- (iii) Establishment or close down of branch offices;
- (iv) Establishment, acquisition, or sale of other companies or of participations of the Company in other companies;
- (v) Acquisition, sale or encumbering of real property or rights equivalent to real property, as well as entering into obligations to execute such legal transactions;
- (vi) Construction work or the acquisition of tangible means of any kind;
- (vii) Concluding, modifying, or cancelling of lease contracts, tenancy agreements, or leasing agreements with a contractual term of more than twelve months or with a monthly obligation in excess of EUR 5,000 net;
- (viii) Concluding, modifying, or cancelling of contracts with a contract volume in excess of EUR 10,000 net;
- (ix) Assuming or granting loans or collateral security of any kind;
- (x) Assuming suretyships and guarantees of any kind;
- (xi) Hiring and dismissing employees;
- (xii) Granting salary increases and supplementary remuneration; or

(xiii) Making any kind of pension commitments that impose additional obligations on the Company beyond that of providing benefits pursuant to the statutory social insurance coverage.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet monthly and additionally as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) has/have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers: one Class A manager, in case of only Class A manager being appointed, and all Class A managers, in case of several Class A managers being appointed, and at least one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) vote in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting. The so signed minutes shall be distributed to the board of managers and the shareholders within 5 days after the meeting.

9.7. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, PDF or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1. Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2. If the shareholder(s) has/have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A manager, in case of only one Class A manager being appointed, and all Class A managers, in case of several Class A managers being appointed, with any Class B manager.

Art. 11. Liability of the Managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

General Meetings of Shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than 25 (twenty-five) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. Unless otherwise provided for in the present Articles, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

13.4. To become effective the following resolutions require a majority of 90 % of the votes cast:

- (a) mergers, de-mergers, spin-offs, hive-downs, transformation and comparable corporate changes of the Company;
- (b) sale of 75 % or more of the Company's assets (calculated at fair market value);
- (c) amendments to these articles of association;
- (d) measures relating to the increase or reduction of share capital;
- (e) liquidation of the Company;
- (f) election of the auditor for the Annual Financial Statements;
- (g) distribution of dividends to shareholders, including interim dividends and dissolution of reserves;
- (h) redemption of shares other than those referred to in Section 13 of the Joint Venture Agreement;
- (i) approval of the conclusion of profit and loss transfer agreements or domination agreements; or
- (j) adoption of the Annual Financial Statements.

Annual Accounts - Allocation of Profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5 %) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten percent (10 %) of the Company's nominal share capital and the remaining profits shall be distributed to the shareholders.

15.2. The board of managers or the sole manager may decide to pay interim dividends within the aforesaid limitations on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

General Provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional Dispositions

- 1) The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on December 31st, 2014.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year 2015.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed all the corporate units and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Number of shares	Nominal value per share	Subscription amount
Bauer Capital S.à r.l.	6,250	EUR 1	EUR 6,250
Crosslane Capital S.a.r.l.	6,250	EUR 1	EUR 6,250
TOTAL	12,500	EUR 1	EUR 12,500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the shareholders

The shareholders, represented as here above stated and who represent the entire corporate capital, have taken immediately the following resolutions:

- 1) The shareholders resolved to set the number of managers at 4 and further resolved
 - (a) to appoint the following persons as A managers for an unlimited period:
 - Mr Felix Bauer; and
 - Mr James Metcalf.
 - (b) to appoint the following person as B managers for an unlimited period:
 - Mr Philippe van den Avenne; and
 - Mr Benoit Bauduin.
- 2) The registered office shall be at 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seize avril.

Par-devant nous, Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

1) Bauer Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.035,

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé à Luxembourg le 14 avril 2014; et

2) Crosslane Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.386,

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé à Luxembourg le 14 avril 2014.

Les procurations signées «ne varietur» par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont, par leurs mandataires, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux:

Nom - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Nom. Il est constitué sous le nom de «CBC Asset Management S.à r.l.» une société à responsabilité limitée (private limited liability company) (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la

loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est sis dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Le siège social pourra également être transféré en tout lieu du Grand-duché de Luxembourg moyennant une décision de l'associé unique ou une résolution de l'assemblée générale des associés, qui aura été adoptée selon les modalités applicables à la modification des Statuts.

2.2 Des succursales, filiales ou autres bureaux pourront être créés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger moyennant une décision du gérant, ou le cas échéant, une résolution du conseil de gérance de la Société. Si le gérant ou le conseil de gérance de la Société juge que des événements politiques ou militaires exceptionnels ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, et que ces événements sont susceptibles de nuire aux activités conduites normalement par la Société depuis son siège social ou bien aux communications entre le siège social concerné et des interlocuteurs de la Société à l'étranger, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles. Ces mesures temporaires n'auront aucune incidence sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société de droit luxembourgeois.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société consiste à fournir des prestations d'identification, de courtage, de développement et de gestion de projet concernant des biens, et à assurer la conclusion des contrats afférents à la fourniture de ces prestations, au Luxembourg ou à l'étranger.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, excepté au moyen d'une offre au public. Elle pourra émettre, par voie de placement privé seulement, des billets à ordre, obligations garanties ou non garanties, ainsi que toute sorte de titres de créances et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, y compris, sans s'y limiter, les produits de tout emprunt et/ou émission de titres de créances ou de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre personne physique ou morale, qu'elle soit ou non associée de la Société, dans les limites permises par le droit luxembourgeois. La Société pourra également accorder des garanties et des gages, transférer, grever ou de quelque autre façon consentir ou octroyer une sûreté sur tout ou partie de ses actifs aux fins de garantir ses propres obligations et engagements, et/ou les obligations et engagements d'une quelconque autre personne physique ou morale, qu'elle soit ou non associée de la Société, et de manière générale, pour son propre profit ou au profit d'une quelconque autre personne physique ou morale, qu'elle soit ou non associée de la Société.

3.3 La Société pourra d'une façon générale recourir à tous instruments et techniques dans le cadre de ses investissements, aux fins d'en assurer une gestion efficace, y compris les instruments et techniques visant à protéger la Société contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et tous autres risques.

3.4. La Société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, rénover, construire, développer, diviser, exploiter, entretenir et gérer tout bien immobilier ainsi que les actifs y afférents.

3.5. La Société pourra réaliser toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions concernant un bien immobilier ou les actifs y afférents qui, directement ou indirectement, favoriseraient ou se rapporteraient à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne pourra être dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts nominatives, d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, souscrites en totalité et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra également être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, moyennant une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, une résolution de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités applicables à la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne à son titulaire le droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société directement proportionnelle au nombre de parts sociales existantes.

6.2 Pour ce qui concerne la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, dans la mesure où il n'est reconnu qu'un seul propriétaire par part sociale. Les propriétaires conjoints devront désigner une personne unique pour les représenter auprès de la Société.

6.3 Sous réserve des dispositions du présent article, les parts sociales sont librement cessibles. Si la Société a deux associés ou plus, la cession de parts sociales à des non-associés est subordonnée à une approbation préalable par l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales ne s'imposera à la Société ou à des tierces parties qu'à condition qu'elle ait été notifiée à la Société, ou acceptée par elle, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Pour toute autre question, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Tout associé qui se proposerait de céder des parts sociales (la «Partie offrante») à une tierce partie (la «Tierce partie») devra (i) informer l'autre associé (x) de l'identité de ladite Tierce partie et (y) de la valeur nominale des parts sociales visées (les «Parts visées»), du prix offert (le «Prix offert») et des autres modalités de la cession proposée (les «Modalités») et (ii) faire par écrit à l'autre associé une offre de cession («Offre de cession») des Parts visées selon les Modalités, moyennant un prix qui sera la valeur minimale entre (i) le Prix offert et (ii) la Juste valeur de marché des Parts visées moins 5 % de la Juste valeur de marché des Parts visées, laquelle Juste valeur de marché des Parts visées devra être déterminée conformément à la Section 12.5 de l'Accord de coentreprise signé par les associés le 10 avril 2014 (l'«Accord de coentreprise»). Si, dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la réception de l'Offre de cession, l'associé destinataire de l'offre notifie par écrit la Partie offrante de son intention d'accepter l'Offre de cession, l'associé sera tenu de concrétiser la cession de la totalité des Parts visées aussi tôt que possible, et en tout état de cause dans un délai inférieur à (9) mois. Il est entendu que l'associé destinataire de l'offre ne saurait accepter l'Offre de cession que dans son intégralité et en aucun cas de façon partielle. Si l'associé destinataire de l'offre n'accepte pas l'Offre de cession dans ladite période de quatre-vingt-dix (90) jours, la Partie offrante sera alors en mesure de concrétiser la Cession à la Tierce partie dans le délai de neuf (9) mois s'ensuivant, à condition toutefois de se conformer aux Modalités. Si à l'expiration du délai de neuf (9) mois, la Cession à la Tierce partie n'a pu être dûment concrétisée, toutes les obligations à se conformer au présent article 6.4 s'appliqueront de nouveau pleinement à l'égard des Parts visées.

Le conseil de gérance ou le gérant ne pourra en aucun cas inscrire au registre des associés une quelconque cession de parts sociales qui n'aurait pas été effectuée en conformité avec le présent paragraphe.

6.5 Un registre des associés devra être conservé au siège social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi, et devra pouvoir être examiné par chaque associé qui en fera la demande.

6.6 La Société pourra racheter ses propres parts dans les limites prévues par la Loi.

Gérance - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une décision de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le ou les gérants ne sont pas obligatoirement des associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum (sans besoin de justification).

7.3 Les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B. Tous les gérants de Classe B de la Société devront être proposés par LSP (tel que le terme est défini dans l'Accord de coentreprise) et être indépendants des associés et de leurs sociétés affiliées respectives (tel que le terme est défini dans l'Accord de coentreprise).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plusieurs gérants, de celle du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve de l'article 8.3 et aux fins de questions spécifiques, des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associées ou non, par un quelconque gérant de la Société.

8.3 Si le ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités ne pourront être délégués, aux fins de questions spécifiques, à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associées ou non, que par tous les gérants de Classe A agissant conjointement avec un quelconque gérant de Classe B.

8.4 Le consentement écrit du ou des associés devra être obtenu préalablement à l'exécution de toute transaction ou mesure ne relevant pas du cours normal des activités de la Société.

8.5 En particulier, les gérants devront obtenir le consentement écrit des associés avant d'exécuter, directement ou indirectement, l'une quelconque des transactions ou mesures énumérées ci-après:

(i) démarrer des nouveaux domaines d'activité à l'intérieur ou à l'extérieur du champ d'application des statuts de la Société, ou bien abandonner des domaines d'activités existants,

(ii) vendre et fermer les activités de l'entreprise, ou des parties substantielles de celles-ci, ou bien liquider volontairement la Société,

(iii) créer ou fermer des succursales,

(iv) créer, acquérir ou vendre d'autres sociétés ou des participations de la Société dans d'autres sociétés,

(v) acquérir, vendre ou hypothéquer des biens immobiliers ou des droits assimilables à des biens immobiliers, ainsi que s'engager à exécuter de telles opérations juridiques,

(vi) procéder à des travaux de construction ou à l'acquisition de biens corporels de toute nature,

(vii) conclure, modifier ou annuler des baux, des contrats de location ou des conventions de location-vente d'une durée contractuelle de plus de douze mois, ou représentant un engagement mensuel de plus de 5.000.- EUR nets, (viii) Conclure, modifier ou annuler des contrats pesant plus de 10.000.- EUR nets,

(ix) accorder ou assumer la responsabilité de prêts ou de sûretés accessoires de toute nature,

(x) assumer la responsabilité de cautionnements ou de garanties de toute nature,

(xi) embaucher et licencier des employés,

(xii) accorder des augmentations de salaire et des rémunérations supplémentaires, ou

(xiii) prendre toute sorte d'engagements en matière de retraites contraignant la Société à assumer des obligations supplémentaires au-delà de la fourniture des prestations prévues par la protection sociale obligatoire.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira mensuellement, ainsi qu'aussi souvent que les intérêts de la Société le justifieront ou sur convocation de l'un quelconque des gérants à l'endroit indiqué sur l'avis de convocation.

9.2 Toute réunion du conseil de gérance devra donner lieu à une convocation écrite remise aux gérants au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature des circonstances particulières devra être précisée sur l'avis de convocation à la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il pourra être dérogé à la disposition concernant le délai de notification moyennant l'accord écrit, par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de chaque membre du conseil de gérance de la Société, ou bien si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et qu'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu entièrement connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

9.4 Tout gérant aura la possibilité de participer à l'une quelconque des réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le Conseil ne pourra valablement délibérer et agir que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions du Conseil sont valablement prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que, si le ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de la Classe B: un gérant de Classe A, au cas où un seul gérant de Classe A aurait été nommé, ou tous les gérants de Classe A, au cas où plusieurs gérants de Classe A auraient été nommés, et au moins un gérant de Classe B (dans chaque cas, que ce soit en personne ou par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne pourra prétendre à une seconde voix ou à une voix prépondérante.

9.6 Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents à la réunion. Les procès-verbaux ainsi signés seront distribués aux membres du conseil de gérance et aux associés dans les 5 jours suivant la réunion.

9.7 Tout gérant aura la possibilité de participer à l'une quelconque des réunions du conseil de gérance par téléphone, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les participants à la réunion de s'entendre et de dialoguer les uns avec les autres. La participation à une réunion par l'un de ces moyens est réputée équivalente à la participation en personne à ladite réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et exécutoires de la même manière que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue physiquement. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, et pourront faire foi si transmises par courrier, via un document PDF ou par télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 Sous réserve de l'article. 10.2, la Société sera liée en tous domaines vis-à-vis des tiers par la signature de l'un quelconque des gérants de la Société ou par la signature de toute personne à qui les pouvoirs de signature auront été dûment délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3 des présents Statuts.

10.2 Si le ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de Classe A, au cas où un seul gérant de Classe A aurait été nommé, ou de tous les gérants de Classe A, au cas où plusieurs gérants de Classe A auraient été nommés, et d'un gérant de Classe B.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur mandat aucune obligation personnelle relative à un quelconque engagement qu'ils auraient pu valablement prendre au nom de la Société, à la condition que cet engagement soit conforme au présents Statuts ainsi qu'aux dispositions légales en vigueur.

Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs que lui confère la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé dispose de droits de vote en proportion de sa participation.

12.3 Chaque associé pourra désigner comme son mandataire toute personne physique ou morale, moyennant une procuration écrite transmise par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique aux fins de le représenter aux assemblées générales des associés.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 S'il n'y pas plus de 25 (vingt-cinq) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, que ce soit par lettre ou par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés pourront être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, et pourront faire foi si transmises par courrier ou par télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne seront valablement actées que dans la mesure où elles seront adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Sauf dispositions contraires figurant dans les présents Statuts, les résolutions visant à modifier les Statuts ou à dissoudre et liquider la Société ne pourront être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

13.4 Pour entrer en vigueur, les résolutions listées ci-dessous devront être prises à une majorité de 90 % des suffrages exprimés:

- (a) fusions, scissions-dissolutions, scissions-distributions, essaimage, transformations et autres modifications structurelles comparables de la Sociétés,
- (b) vente de 75 % ou plus des actifs de la Société (sur la base de la Juste valeur de marché),
- (c) modifications des présents Statuts,
- (d) mesures ayant trait à l'augmentation ou à la réduction du capital social,
- (e) liquidation de la Société,
- (f) élection du commissaire aux comptes auditant les États financiers annuels,
- (g) distribution de dividendes aux associés, y compris les acomptes sur dividendes et la dissolution de réserves latentes,
- (h) rachat de parts autres que celles visées en Section 13 de l'Accord de coentreprise,
- (i) approbation des contrats de transfert de résultats et des contrats de domination, ou
- (j) adoption des États financiers annuels.

Comptes annuels - Affectation des résultats

Art. 14. Exercice comptable.

14.1 L'exercice comptable de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2 Chaque année, en fonction de la fin de l'exercice de la Société, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance devra préparer le bilan et le comptes de résultats de la Société ainsi qu'un inventaire comportant un état de la valeur de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'une annexe récapitulant tous les engagements de la Société et les dettes contractées auprès de la Société par les gérants, le ou les commissaires aux comptes (le cas échéant) et les associés.

14.3 Chaque associé pourra consulter l'inventaire et le bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des résultats.

15.1 Le résultat brut de la Société figurant dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, dotations aux amortissements et charges constitue le résultat net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société sera affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve représente dix pour cent (10%) du capital social de la Société et le bénéfice restant sera distribué aux associés.

15.2 Le conseil de gérance ou le gérant pourra décider de verser des acomptes sur dividendes dans les limites susmentionnées, sur la base des relevés de comptes préparés par les gérants montrant que les fonds disponibles sont suffisants pour permettre cette distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le bénéfice réalisé, soit depuis la fin de l'exercice précédent, augmenté du report à nouveau créditeur et des réserves distribuables, y compris la prime d'émission, et diminué du report à nouveau débiteur, soit depuis la date de constitution de la Société si la distribution est censée être faite lors du premier exercice financier de la Société, mais dans l'un et l'autre cas, diminué des sommes qui doivent être affectées aux réserves à constituer légalement ou en vertu des présents Statuts.

Dissolution - Liquidation

Dans l'éventualité de la dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne seront pas obligatoirement des associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire aux termes de la résolution du ou des associés ou prévue par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus possibles aux fins de réaliser les actifs et d'honorer les dettes de la Société.

Le boni de liquidation, après réalisation des actifs et paiement des dettes de la Société, sera versé à l'associé ou, en cas de plusieurs associés, aux associés, au prorata des parts détenues par chacun des associés dans la Société.

Disposition générale

Il sera fait référence aux dispositions de la Loi pour toutes les questions qui ne feraient l'objet d'aucune disposition spécifique aux termes des présents Statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice comptable commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra dans le courant de l'année 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été validés par les parties comparantes, lesdites parties ont souscrit toutes les parts sociales et ont libéré en numéraire les montants indiqués ci-dessous:

Associés	Nombre de parts	Valeur nominale par part	Montant de la souscription
Bauer Capital S.à r.l.	6.250	1.- EUR	6.250.- EUR
Crosslane Capital S.à.r.l.	6.250	1.- EUR	6.250.- EUR
TOTAL	12.500	1.- EUR	12.500.- EUR

Des justificatifs de tous ces paiements ont été transmis au notaire soussigné qui atteste que les conditions prévues à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été dûment observées.

Frais

Les frais, coûts, honoraires et dépenses de quelque nature que ce soit qui devront être supportés par la Société au titre de sa constitution ressortent à environ mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Résolutions des associés

Les associés, représentés comme indiqué ci-dessus et représentant la totalité du capital social, ont immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1) les associés ont adopté une résolution fixant le nombre de gérants à 4 et ont par ailleurs décidé

(a) de nommer les personnes suivantes comme gérants de Classe A pour une durée illimitée:

- Monsieur Felix Bauer; et
- Monsieur James Metcalf.

(b) de nommer les personnes suivantes comme gérants de Classe B pour une durée illimitée:

- Monsieur Philippe van den Avenne; et
- Monsieur Benoit Bauduin.

2) Le siège social est établi au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, atteste ci-joint que, sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version en français; sur demande dudit mandataire et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Ce document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire l'a signé en même temps que cet acte authentique.

Signé: G. Saddi et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 avril 2014. LAC/2014/18418. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014088313/579.

(140105173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Copenhagen City Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 163.270.

EXTRAIT

Il est porté à connaissance à qui de droit que le nom et l'adresse de l'associé Saxo Properties A/S ont été modifié comme suit:

Nouveau Nom: Aberdeen SP 2013 A/S,

Nouvelle Adresse: Strandvejen 58, 2^{ème} étage, 2900 Hellerup, Danemark.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Valérie Ingelbrecht
Gérante

Référence de publication: 2014082943/15.

(140098138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

ÄVWL Real Asset Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.853.600,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 141.577.

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am dreißigsten April.

Vor Notar, Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

ÄVWL Real Asset Trust Holding S.à r.l., eine "société à responsabilité limitée" gegründet nach luxemburgischen Recht, mit Hauptsitz in 1, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, (der „Zeichner“ oder die „Alleingeschafterin“), Halterin aller 8.536 (achttausendfünfhundertsechsdreißig) Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft von je EUR 100 (einhundert Euro);

hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Régis Galiotto, Notarsekretär, beruflich ansässig in Luxemburg, gemäß einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Vorbenannte Vollmacht, die von der erschienenen Person und dem Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurde, soll der vorliegenden Urkunde beigelegt bleiben und mit derselben registriert werden, so dass die Versammlung über alle Punkte der Tagesordnung, über die sich die Alleingeschafterin ausdrücklich ordnungsgemäß im Vorhinein informiert erklärt, rechtsgültig beschließen kann.

Die erschienene Partei erklärt die Alleingeschafterin zu sein von „ÄVWL Real Asset Trust S.à r.l.“, eine luxemburgische „société à responsabilité limitée“, mit Hauptsitz in 1, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 141.577, welche gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz in Junglister, am 26. August 2008 und veröffentlicht im luxemburgischen Amtsblatt „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ unter Nummer 2423 vom 3. Oktober 2008. Die Satzung wurde zuletzt geändert gemäß Urkunde aufgenommen am 12. August 2011 durch Notar Paul DECKER, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, welcher in Vertretung seines verhinderten Kollegen, Notar Jean SECKLER, vorbenannt gehandelt hat und veröffentlicht im luxemburgischen Amtsblatt „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ unter der Nummer 2640 am 29. Oktober 2011 (die „Gesellschaft“).

Die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Verzicht auf das Recht auf ordnungsgemäße Einberufung der Gesellschafterversammlung;
2. Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von EUR 2.000.000 (zwei Millionen Euro), um es von seinem gegenwärtigen Betrag in Höhe von EUR 853.600 (achthundertdreißigtausendsechshundert Euro) auf EUR 2.853.600 (zwei Millionen achthundertdreißigtausendsechshundert Euro) durch die Ausgabe von 20.000 (zwanzigtausend) neuen Anteilen von je EUR 100 (einhundert Euro) gegen Einbringung einer Bareinlage, zu erhöhen;
3. Zeichnung und Zahlung durch ÄVWL Real Asset Trust Holding S.à r.l. von 20.000 (zwanzigtausend) neuen Kapitalanteilen mittels Bareinlage;
4. Entsprechende Änderung von Art. 6, Paragraph 1 der Satzung der Gesellschaft; und
5. Verschiedenes.

Nachdem die Alleingeschafterin Vorgenanntem zugestimmt hat, wurden folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss:

Es wird beschlossen, dass die Alleingeschafterin auf ihr Recht auf vorherige Einberufung der gegenwärtigen Versammlung verzichtet und anerkennt, dass sie ausreichend über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt wurde und betrachtet sich als wirksam zur Versammlung einberufen und stimmt daher zu, bezüglich sämtlicher Tagesordnungspunkte zu beraten und zu beschließen. Zudem wird beschlossen, dass jegliche für die Versammlung relevante Dokumentation der Alleingeschafterin so zeitig zur Verfügung gestellt wurde, dass diese in der Lage waren, jedes einzelne Dokument sorgfältig zu prüfen.

Zweiter Beschluss:

Es wird beschlossen, das Stammkapital der Gesellschaft um einen Betrag von EUR 2.000.000 (zwei Millionen Euro) zu erhöhen, um es von seinem gegenwärtigen Betrag in Höhe von EUR 853.600 (achthundertdreiundfünfzigtausendsechshundert Euro) auf EUR 2.853.600 (zwei Millionen achthundertdreiundfünfzigtausendsechshundert Euro) durch die Ausgabe von 20.000 (zwanzigtausend) neuen Anteilen von je EUR 100 (einhundert Euro) (die „Neuen Anteile“) zu erhöhen, die alle zu Gunsten des Zeichners ausgegeben werden und durch Einbringung einer Bareinlage vollständig bezahlt werden sollen (die „Einlage“).

Dritter Beschluss:

Es wird beschlossen, die Zeichnung und die Zahlung der Neuen Anteile durch den Zeichner zu akzeptieren.

Intervention des Zeichners - Zeichnung - Zahlung

Alsdann interveniert der Zeichner, hier vertreten durch vorgenannten Herrn Régis Galiotto, aufgrund der vorerwähnten Vollmacht.

Der Zeichner erklärt die Neuen Anteile zu zeichnen.

Die Neuen Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, so dass die Summe von zwei Millionen Euro (EUR 2.000.000,-) der Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich festgestellt wurde.

Vierter Beschluss:

Infolge der vorangegangenen Erklärungen und Beschlüsse und der vollständig eingebrachten Einlage wird der Beschluss gefasst, Artikel 6, Paragraph 1 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, so dass er folgenden Wortlaut hat:

“ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist auf zwei Millionen achthundertdreiundfünfzigtausendsechshundert Euro (EUR 2.853.600) festgesetzt, dargestellt durch achtundzwanzigtausendfünfhundertsechunddreißig (28.536) Anteile von je hundert Euro (EUR 100,-).”

Infolge der vorangegangenen Erklärungen und Beschlüsse und der vollständig eingebrachten Einlage, setzt sich die Gesellschafterstruktur der Gesellschaft nunmehr wie folgt zusammen:

- ÄVWL Real Asset Trust Holding S.à r.l., vorgenannt, Inhaberin von 28.536 (achtundzwanzigtausendfünfhundertsechunddreißig) Anteilen.

Kostenschätzung

Die Kosten, Auslagen, Honorare und Gebühren, in welcher Form sie auch immer seien, die von der Gesellschaft zu tragen sind oder die ihr in Verbindung mit der Kapitalerhöhung in Rechnung gestellt werden sollen, wurden auf einen Betrag in Höhe von EUR 2.500,- (dreitausend Euro) geschätzt.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, wurde die Versammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg an dem anfänglich erwähnten Datum.

Und nach Vorlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe gemeinsam mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. GALIOTTO und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mai 2014. Relation: LAC/2014/21549. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 16. Juni 2014.

Référence de publication: 2014085120/88.

(140101657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Mongolia Logistics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 159.910.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014082433/9.
(140097013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Digital Luxembourg II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 110.214.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2014082956/14.

(140098538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Artal Eurinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: 10-12, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 187.834.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Artal Luxembourg S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 10-12, Avenue Pasteur, L - 2310 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44471,

ici représentée par Mme Anne Goffard, administrateur-délégué, ayant son adresse professionnelle au 10-12, Avenue Pasteur, L - 2310 Luxembourg et par Madame Audrey Le Pit, administrateur, ayant son adresse professionnelle au 10-12, Avenue Pasteur, L - 2310 Luxembourg.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ARTAL Eurinvest S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts) et par les dispositions de tout pacte d'associés qui pourrait être conclu à tout moment entre les associés de la Société (ci-après, le Pacte d'Associés).

Art. 2. L'objet de la Société est de réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit (souscription, achat, détention, gestion et le transfert), dans CWF ENTREPRISE, une société anonyme de droit Luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B0183619 (ci-après, CWFE), ainsi que la détention l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de cette participation.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) à CWFE, sous réserve des dispositions des Statuts et de tout Pacte d'Associés concernant les limitations des pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

Sous réserve des dispositions des Statuts et de tout Pacte d'Associés concernant les limitations des pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance, la Société peut ainsi:

- emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique;
- procéder, uniquement par voie de placement privé, au bénéfice exclusif de ses associés, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances;
- consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de CWFE; et
- nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro Cent (EUR 0,01) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi, les Statuts et tout Pacte d'Associés.

Art. 6. Le capital autorisé, à l'exclusion du capital souscrit, est fixé à cent mille Euro (EUR 100.000,-) représenté par dix millions (10.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de un Euro Cent (EUR 0,01) chacune, devant être émises sur décision du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance, dans le respect des présentes et d'un quelconque Pacte d'Associés, qui seront dotées des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à l'exception de dispositions spécifiques des Statuts et de tout Pacte d'Associés.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de l'acte notarié constatant la constitution de la Société, à augmenter à tout moment le capital social souscrit par le montant du capital social autorisé sous réserve des limites suivantes et cumulatives:

- L'émission sera limitée au bénéfice exclusif des associés de la Société;
- L'émission de parts sociales dans le cadre du capital autorisé ne pourra être accomplie que pour permettre à la Société de souscrire en numéraire à une augmentation de capital de la société CWFE et seulement afin de permettre à la Société de maintenir sa participation au capital de la société CWFE;
- Le montant de l'augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé (prime d'émission incluse) devra être strictement égal au prix d'émission des titres à émettre par CWFE (frais et prime d'émission inclus le cas échéant) et devant être souscrite par la Société.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et les parts sociales émises avec ou sans prime d'émission et libérées uniquement par apport en numéraire ou en nature conformément à la Loi et à tout Pacte d'Associés. L'apport en nature pourra être représenté uniquement par la conversion des créances des associés envers la Société existant en vertu d'avance en compte courant de la Société faites dans le but de l'augmentation de capital de la Société conformément aux Statuts et à tout Pacte d'Associés. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance est autorisé à procéder à l'émission de telles parts sociales uniquement après avoir réservé aux associés existants un droit préférentiel proportionnel de souscription aux parts sociales à émettre, et en application des dispositions de tout Pacte d'Associés.

L'autorisation au Gérant Unique ou au Conseil de Gérance d'augmenter à tout moment le capital social souscrit par le montant du capital social autorisé peut être renouvelée une ou plusieurs fois par l'assemblée générale des associés statuant par le vote favorable unanime des associés, pour une période qui, pour chaque renouvellement, ne peut dépasser cinq (5) ans.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance prise uniquement dans le cadre et les conditions du capital autorisé conformément à l'Article 6 ou par une décision de l'assemblée générale des associés et uniquement dans le cas où une augmentation de capital de la Société est envisagée dans le but de financer l'augmentation de la participation en capital (et éventuellement en prime d'émission) dans CWFE afin de permettre à la Société de maintenir son taux de participation dans cette dernière, et conformément à l'Article 15 des Statuts et sous réserve de l'application de tout Pacte d'Associés.

Toute augmentation de capital de la Société sera réservée aux seuls associés de la Société ou aux tiers substitués aux associés conformément à tout Pacte d'Associés ou ayant été approuvés par les associés de la Société conformément à la Loi.

Toute augmentation de capital ne pourra être réalisée que si elle permet de préserver strictement la proportion de détention des associés (ou de leurs successeurs autorisés) comme suit:

- Artal Luxembourg S.A., 92,05%;

- Sun City SAS, une société par actions simplifiée de droit Français, ayant son siège social au 25 Avenue du Bois de la Pie, 93290 Tremblay en France, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Bobigny, sous le numéro 334 692 290 00094 (Sun City), 7,95%.

Partant, les nouvelles parts sociales seront toujours émises aux associés au pro-rata de leur participation dans la Société. Par dérogation à ce qui précède, et uniquement dans le cas où une augmentation de capital de la Société est envisagée dans le but de financer l'augmentation de la participation en capital (et éventuellement en prime d'émission) dans CWFE afin de permettre à la Société de maintenir sa participation dans cette dernière, en tout ou en partie, au cas où un ou des associé(s) refuserait(aient) de prendre part à la dite augmentation de capital, le ou les autres associé(s) auront le droit de souscrire aux parts sociales auxquelles le ou les associé(s) n'a(ont) pas souhaité souscrire. En pareil cas, les parts sociales seront offertes aux associés souhaitant participer à l'augmentation de capital au pro-rata de leur participation initiale. Les associés qui ne souhaitent pas prendre part à l'augmentation de capital s'engagent à ne pas s'opposer à l'augmentation de capital et à la souscription des parts sociales par les associés souhaitant participer.

Art. 8. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des non-associés qu'avec l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés par le vote favorable unanime des associés et que lorsque la Société a cédé sa participation dans CWFE, sauf disposition contraire dans un Pacte d'Associés. Au cas où le transfert à des non-associés est autorisé par un Pacte d'Associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles qu'en application des dispositions de l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, mais uniquement pour une cause légitime, par une décision de l'associé unique ou par décision unanime des associés. Le Gérant Unique ou les membres du Conseil de Gérance ne sera(ont) pas rémunéré(s) pour l'exécution de son/leur mandat.

Art. 12. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article, des Statuts et de tout Pacte d'Associés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi, les Statuts ou tout Pacte d'Associés relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Toutefois, les décisions sur les sujets suivants ne peuvent être prises qu'avec l'accord favorable préalable de tous les associés de la Société:

- tout accord, contrat, convention entre la Société et l'un quelconque de ses associés;
- tout transfert de titres de CWFE détenus par la Société qui serait non-conforme à tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu à tout moment concernant CWFE;
- toute modification d'un quelconque pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu à tout moment concernant CWFE;
- toute souscription, acquisition de titres ou autres immobilisations corporelles, incorporelles ou financières;
- tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) à CWFE;
- toute souscription d'emprunt, toute délivrance de caution, d'aval ou de garantie, toute constitution de sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir les obligations de la Société ou de CWFE, tout octroi de nantissement, d'hypothèque ou autre mise en gage d'actifs de la Société;
- généralement toute décision ou action ne relevant pas de l'objet social de la Société;
- toute modification ou opération sur le capital de la Société autre que celles permises par les statuts de la Société;

- toute création ou acquisition de toute société, entreprise, filiale ou fonds de commerce, succursale, joint-venture, groupement d'intérêt économique, association, trust, société en participation, société créée de fait ou tout autre entité de quelque nature que ce soit;

- tout projet de transformation, fusion, scission, dissolution, apport partiel d'actifs, liquidation, location-gérance impliquant la Société;

- l'engagement de tous frais ou dépenses autres que les frais récurrents de fonctionnement de la Société visés dans tout Pacte d'Associés, ainsi que toute décision à l'origine de l'engagement desdits frais ou dépenses;

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prendra toute décision et mesure utile afin que la Société se conforme strictement à tout pacte d'associés qui pourrait être conclu à tout moment concernant CWFE et afin de faire cesser toute inexécution ou violation de tout pacte d'associés qui pourrait être conclu à tout moment concernant CWFE par toute partie audit pacte, sauf consentement préalable écrit de Sun City.

Par dérogation à ce qui précède, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance pourra valablement participer sans accord préalable des associés à toute augmentation de capital de CWFE permettant à la Société de maintenir sa participation au capital de CWFE dans les conditions prévues aux présents Statuts et dans tout Pacte d'Associés.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un quelconque des gérants.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer, quand les circonstances l'exigent et toujours sous son contrôle et sous sa responsabilité, certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 13. Le Gérant Unique prendra des décisions aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les décisions du Gérant Unique seront établies par écrit.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance. Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi, des Statuts ou de tout Pacte d'Associés.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/elle au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Sous réserve de dispositions contraires dans les Statuts et dans tout Pacte d'Associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la Loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Nonobstant toute disposition contraire ci-dessus, l'accord préalable unanime des associés de la Société sera requis afin d'autoriser:

- tout accord entre la Société et l'un quelconque de ses associés;
- Toute modification du Pacte d'Associés;
- l'exercice d'une activité autre que celle définie à l'objet social de la Société et plus généralement toute décision ou action ne relevant pas de l'objet social de la Société;
- toute modification ou opération sur le capital de la Société, sous réserve toutefois des Article 6 et 7 ci-dessus;
- tout projet de transformation, fusion, scission, dissolution, apport partiel d'actifs, liquidation, location-gérance et plus généralement toute modification des statuts de la Société;
- la nomination, la révocation, la fixation (et la modification le cas échéant) des pouvoirs des mandataires sociaux et dirigeants de la Société.

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société conformément à tout Pacte d'Associés.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 18.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi et à tout Pacte d'Associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées à titre de valeur nominale et de prime d'émission par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Valeur des parts sociales	Prime d'émission	Pourcentage	Libération
Artal Luxembourg S.A., prénommée	1.250.000	€ 12.500	€ 9.296.200,-	100%	€ 9.308.700,-
Total	1.250.000	€ 12.500	€ 9.296.200,-	100%	€ 9.308.700,-

Le montant de neuf millions trois cent huit mille sept cents Euros (EUR 9.308.700,-), faisant douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) pour le capital et neuf millions deux cent quatre-vingt-seize mille deux cents Euros (EUR 9.296.200,-) pour la prime d'émission, a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ quatre mille cinq cents (EUR 4.500,-).

Décisions des associés

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Anne Goffard, née le 27 avril 1963 à Uccle, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 10-12, Avenue Pasteur, L - 2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mme Audrey Le Pit, née le 23 février 1979 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 10-12, Avenue Pasteur, L - 2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

2. L'adresse du siège social est fixée au 10-12, Avenue Pasteur, L - 2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui/celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: A. GOFFARD, A. LE PIT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2014. Relation: LAC/2014/27002. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014085192/269.

(140101524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Oven LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.942.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of May,
Before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Oven LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of three million one hundred seventy thousand four hundred and ninety-one euro and ninety cent (EUR 3,170,491.90) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143 942 (the "Company"), following a deed enacted on 23 December 2008 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 202 of 29 January 2009. The articles of incorporation were last amended following a deed enacted on 13 March 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open at 6.27 p.m. by Me Philip Basler-Gretic, lawyer, in the chair,
who appointed as secretary Me Stephan Weling, lawyer.

The meeting elected as scrutineer Me Manfred Müller, lawyer.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To reduce the share capital of the Company by an amount of one cent (EUR 0.01) so as to reduce it from its current amount of three million one hundred seventy thousand four hundred and ninety-one euro and ninety cent (EUR 3,170,491.90) to three million one hundred seventy thousand four hundred and ninety-one euro and eighty-nine cent (EUR 3,170,491.89) by cancellation of one (1) class A ordinary share held by Triton Masterluxco 3 S.à r.l..

2 To create a new class of share namely the class C ordinary share and to convert one hundred twenty-five million nine hundred forty nine thousand four hundred fifty one (125,949,451) class A ordinary shares owned by Triton Masterluxco 3 S.à r.l. in the share capital of the Company into one hundred twenty five million nine hundred forty nine thousand four hundred fifty one (125,949,451) of class C ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each without allocation of any share premium to the class C ordinary shares.

3 To create two new class shares namely the class A1 ordinary share and the class A2 ordinary share and to convert (i) thirty-five million six hundred seventy-two thousand one hundred ninety-seven (35,672,197) class A ordinary shares held by Triton Luxembourg GP Oven S.C.A. in the share capital of the Company into thirty-five million six hundred seventy-two thousand one hundred ninety-seven (35,672,197) class A2 ordinary shares, (ii) one hundred eighteen million nine hundred forty nine thousand four hundred fifty one (118,949,451) class A ordinary shares held by Triton Masterluxco 3 S.à r.l. in the share capital of the Company into one hundred eleven million nine hundred forty nine thousand four hundred fifty one (111,949,451) of class A1 ordinary shares, (iii) ten million five hundred twenty four thousand nine hundred ninety-six (10,524,996) class A ordinary shares held by Oven L.P. in the share capital of the Company into ten million five hundred twenty four thousand nine hundred ninety-six (10,524,996) class A2 ordinary shares, (iv) five hundred six thousand eight hundred sixty-four (506,864) class A ordinary shares held by Oven II L.P. in the share capital of the

Company into five hundred six thousand eight hundred sixty-four (506,864) class A2 ordinary shares, (v) two million eight hundred seven thousand five hundred ninety (2,807,590) class A ordinary shares held by Oven III L.P. in the share capital of the Company into two million eight hundred seven thousand five hundred ninety (2,807,590) class A2 ordinary shares and (vi) thirteen million eight hundred thirty nine thousand four hundred fifty (13,839,450) class A ordinary shares held by Oven IV L.P. in the share capital of the Company into thirteen million eight hundred thirty nine thousand four hundred fifty (13,839,450) class A2 ordinary shares, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01).

4 To confirm the allocation of shares among the existing shareholders.

5 To amend articles 5, 9, 10, 22 and 23 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions and, in particular, the rights and privileges attached to each class of shares.

6 To revoke Mr Lars Frankfelt, class A manager of the Company, Mr Heiko Dimmerling and Mr Michiel Kramer, class B managers of the Company, as managers of the Company and with immediate effect.

7 To appoint (i) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class C ordinary shares of the Company, Mr Matt Crill and Mr Mukul Sharma, as new class A managers of the Company with effect as of the date of the general meeting of shareholders of the Company resolving on their appointment and for an unlimited duration and (ii) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class A ordinary shares and class B preferred shares of the Company, Mr Thomas Sonnenberg and Mr Michiel Kramer, as new class B managers of the Company with effect as of the date of the general meeting of shareholders of the Company resolving on their appointment and for an unlimited duration.

8 To approve, in accordance with article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the transfer of one hundred twenty five million nine hundred forty nine thousand four hundred fifty one (125,949,451) of class C ordinary shares from Triton Masterluxco 3 S.à r.l. to Triton Fund III F&F L.P..

9 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(i) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(ii) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(iii) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(iv) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of one cent (EUR 0.01) so as to reduce it from its current amount of three million one hundred seventy thousand four hundred and ninety-one euro and ninety cent (EUR 3,170,491.90) to three million one hundred seventy thousand four hundred and ninety-one euro and eighty-nine cent (EUR 3,170,491.89) by cancellation of one (1) class A ordinary share held by Triton Masterluxco 3 S.à r.l..

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to create a new class of share namely the class C ordinary share and to convert one hundred twenty five million nine hundred forty nine thousand four hundred fifty one (125,949,451) class A ordinary shares owned by Triton Masterluxco 3 S.à r.l. in the share capital of the Company into one hundred twenty five million nine hundred forty nine thousand four hundred fifty one (125,949,451) of class C ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each without allocation of any share premium to the class C ordinary shares.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to create two new class shares namely the class A1 ordinary share and the class A2 ordinary share and to convert (i) thirty-five million six hundred seventy-two thousand one hundred ninety-seven (35,672,197) class A ordinary shares held by Triton Luxembourg GP Oven S.C.A. in the share capital of the Company into thirty-five million six hundred seventy-two thousand one hundred ninety-seven (35,672,197) class A2 ordinary shares, (ii) one hundred eleven million nine hundred forty nine thousand four hundred fifty one (111,949,451) class A ordinary shares held by Triton Masterluxco 3 S.à r.l. in the share capital of the Company into one hundred eighteen million nine hundred forty nine thousand four hundred fifty one (118,949,451) of class A1 ordinary shares, (iii) ten million five hundred twenty four thousand nine hundred ninety-six (10,524,996) class A ordinary shares held by Oven L.P. in the share capital of the Company into ten million five hundred twenty four thousand nine hundred ninety-six (10,524,996) class A2 ordinary shares, (iv) five hundred six thousand eight hundred sixty-four (506,864) class A ordinary shares held by Oven II L.P. in the share capital of the Company into five hundred six thousand eight hundred sixty-four (506,864) class A2 ordinary

shares, (v) two million eight hundred seven thousand five hundred ninety (2,807,590) class A ordinary shares held by Oven III L.P. in the share capital of the Company into two million eight hundred seven thousand five hundred ninety (2,807,590) class A2 ordinary shares and (vi) thirteen million eight hundred thirty nine thousand four hundred fifty (13,839,450) class A ordinary shares held by Oven IV L.P. in the share capital of the Company into thirteen million eight hundred thirty nine thousand four hundred fifty (13,839,450) class A2 ordinary shares, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01).

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to confirm the ownership of the shares issued by the Company among the shareholders as follows:

Shareholders	Number/Class of Shares
Triton Luxembourg GP Oven S.C.A.	35,672,197 Class A2 Ordinary Shares 1,799,190 Class B Preferred Shares
Triton Masterluxco 3 S.à r.l.	111,949,451 Class A1 Ordinary Shares 14,000,000 Class B Preferred Shares 125,949,451 Class C Ordinary Shares
Oven L.P.	10,524,996 Class A2 Ordinary Shares
Oven II L.P.	506,864 Class A2 Ordinary Shares
Oven III L.P.	2,807,590 Class A2 Ordinary Shares
Oven IV L.P.	13,839,450 Class A2 Ordinary Shares
Total	111,949,451 Class A1 Ordinary Shares 63,351,097 Class A2 Ordinary Shares 15,799,190 Class B Preferred Shares 125,949,451 Class C Ordinary Shares

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend articles 5, 9, 10, 22 and 23 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions and, in particular, the rights and privileges attached to each class of shares. Said articles will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Subscribed capital.** The issued capital of the Company is set at three million one hundred seventy thousand four hundred and ninety-one euro and eighty-nine cent (EUR 3,170,491.89) represented by one hundred eleven million nine hundred forty nine thousand four hundred fifty one (111,949,451) class A1 ordinary shares (the “Class A1 Ordinary Shares”), sixty-three million three hundred fifty one thousand ninety seven (63,351,097) class A2 ordinary shares (the “Class A2 Ordinary Shares” and together with the Class A1 Ordinary Shares the “Class A Ordinary Shares”), fifteen million seven hundred ninety-nine thousand one hundred ninety (15,799,190) class B preferred shares (the “Class B Preferred Shares”) and one hundred twenty five million nine hundred forty nine thousand four hundred fifty one (125,949,451) class C ordinary shares (the “Class C Ordinary Shares”). Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

Any share premium paid in respect of any Class A Ordinary Shares upon their issuance shall be allocated to a premium account (the “Class A Share Premium Account”) of the Company, any share premium paid in respect of any Class B Preferred Shares upon their issuance shall be allocated to a premium account (the “Class B Share Premium Account”) of the Company, and any share premium paid in respect of any Class C Ordinary Shares upon their issuance shall be allocated to a premium account (the “Class C Share Premium Account”) of the Company.

The Class A Share Premium Account, the Class B Share Premium Account and the Class C Share Premium Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new Class A Ordinary Shares, Class B Preferred Shares and Class C Ordinary Shares, respectively, subject to the provisions of these Articles of Incorporation. Moreover, the amount of the Class A Share Premium Account, the Class B Share Premium Account and the Class C Share Premium Account may be used to provide for the payment of Class A Ordinary Shares, Class B Preferred Shares and Class C Ordinary Shares, respectively, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the holders of Class A Ordinary Shares, Class B Preferred Shares and the Class C Ordinary Shares, respectively, or to allocate funds to the legal reserve.”

“ **Art. 9. Board of Managers.** The Company will be managed and administered by a board of managers (referred to as the “Board of Managers”) composed of at least two (2) and not more than six (6) members who need not be shareholders (the “Managers”).

The Managers will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number and the period of their mandate, provided always that:

(i) for so long as Class C Ordinary Shares are in issue, at least two (2) and a maximum of three (3) Managers shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of Class C Ordinary Shares (the “Class A Managers”); and

(ii) for so long as Class A Ordinary Shares and Class B Preferred Shares are in issue, at least two (2) and a maximum of three (3) Managers shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of Class A Ordinary Shares and Class B Preferred Shares (the "Class B Managers").

The Managers will hold office until their successors are elected. Each Manager may resign or may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders. If the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, a Class A Manager or a Class B Manager may only be replaced by a Manager of the same class appointed in accordance with this Article 9."

" **Art. 10. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers shall appoint among its members a chairman (the "Chairman"). If the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Chairman shall be (i) chosen among the Class A Managers or the Class B Managers and (ii) elected with the affirmative vote of a majority of the Managers, including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

The Board of Managers may also appoint a secretary, who needs not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager of the same class as his proxy. Any member of the Board of Managers may represent one or several other members of the same class of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such quorum shall only be met if at least two (2) Class A Managers and two (2) Class B Managers are present or represented.

Decisions will be made by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting, unless a higher majority requirement is required by virtue of an agreement between the shareholders of the Company and/or the Company's constitutional documents, in which case such higher majority requirement shall apply. In the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers such decisions must be adopted with a majority of votes of the Managers present or represented including an affirmative vote of at least two (2) Class A Managers and two (2) Class B Managers. In the event of a tie, the decision shall be deemed rejected by the Board of Managers.

A telephone conference call during which a quorum of the Managers as above-mentioned participates in the call shall be valid as meeting of the board, provided written minutes reflecting the decisions adopted during such telephone conference call signed by all the Managers attending such telephone conference call are made.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers."

" **Art. 22. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law.

That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In the event of a payment of dividends, such dividends will be apportioned to the shareholders as follows:

(a) first, each holder of Class B Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred cumulative dividend (the "Class B Preferred Dividend") in an amount corresponding, for each financial year, to twelve percent (12%) of the sum of (i) its total contribution made to the Company to subscribe for the shares held by it (including any share premium paid) and (ii) any accumulated but unpaid Class B Preferred Dividend of past financial years,

(b) second, each holder of Class C Ordinary Shares shall be entitled to receive a preferred cumulative dividend (the "Class C Preferred Dividend") in an amount corresponding to zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the shares, and

(c) third, the holders of Class A Ordinary Shares shall be entitled to receive the remainder of the sums available for distributions in the following proportions:

- The holders of Class A1 Ordinary Shares shall be entitled to receive a share of the remaining profits allocated to the Class A Ordinary Shares corresponding to 78.9705902074689000% of the remaining profits less the amount of Class C Preferred Dividend;

- The holders of Class A2 Ordinary Shares shall be entitled to receive a share of the remaining profits allocated to the Class A Ordinary Shares corresponding to their prorata holding of Class A2 Ordinary Shares out of the Class A2 Ordinary Shares.

it being understood that at the end of each financial year, in the absence of distributable profits or in the event of non payment of dividends for such financial year, the Class B Preferred Dividend and the Class C Preferred Dividend shall accumulate and be paid to the holders of Class B Preferred Shares and the holders of Class C Ordinary Shares at the next dividend distribution in the manner described in (a) and (b) above.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment."

" **Art. 23. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 19 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be apportioned to the holders of the Class A Ordinary Shares, the holders of the Class B Preferred Shares and the holders of Class C Ordinary Shares as follows: after repayment of each shareholders' capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned to the holders of the Class A Ordinary Shares, the holders of the Class B Preferred Shares and the holders of Class C Ordinary Shares according to the rules of priority and proportions set out in article 22."

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolved to revoke Mr Lars Frankfelt, class A manager of the Company, Mr Heiko Dimmerling and Mr Michiel Kramer, class B managers of the Company, as managers of the Company and with immediate effect.

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint (i) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class C ordinary shares of the Company, Mr Matt Crill and Mr Mukul Sharma, as new class A managers of the Company with effect as of the date of the general meeting of shareholders of the Company resolving on their appointment and for an unlimited duration and (ii) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class A ordinary shares and class B preferred shares of the Company, Mr Thomas Sonnenberg, and Mr Michiel Kramer, as new class B managers of the Company with effect as of the date of the general meeting of shareholders of the Company resolving on their appointment and for an unlimited duration.

As a consequence, the board of managers of the Company will be composed of the following four (4) managers:

- Mr Matt Crill, class A manager;
- Mr Mukul Sharma, class A manager;
- Mr Thomas Sonnenberg, class B manager; and
- Mr Michiel Kramer, class B manager

Eighth resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve, in accordance with article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the transfer of one hundred twenty five million nine hundred forty nine thousand four hundred fifty one (125,949,451) of class C ordinary shares from Triton Masterluxco 3 S.à r.l. to Triton Fund III F&F L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1079.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand euro (EUR 3,000.-).

There being no further business, the meeting is closed at 6.45 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois de mai,
par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des associés de Oven LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trois millions cent soixante-dix mille quatre cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 3.170.491,90) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 143.942 (la "Société") constituée suivant acte en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 202 du 29 janvier 2009. Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte en date du 13 mars 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.27 heures sous la présidence de Maître Philip Basler-Gretic, avocat, qui a désigné comme secrétaire Maître Stephan Weling, avocat.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Manfred Müller, avocat.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Réduction du capital social de la Société d'un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01) afin de le porter de son montant actuel de trois millions cent soixante-dix mille quatre cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 3.170.491,90) à trois millions cent soixante-dix mille quatre cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 3.170.491,89) par annulation d'une part sociale ordinaire de catégorie A détenue par Triton Masterluxco 3 S.à r.l..

2 Création d'une nouvelle catégorie de parts sociales dénommée parts sociales ordinaires de catégorie C et conversion de cent vingt-cinq millions neuf cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante-et-une (125.949.451) parts sociales ordinaires de catégorie A détenues par Triton Masterluxco 3 S.à r.l. dans le capital social de la Société en cent vingt-cinq millions neuf cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante-et-une (125.949.451) parts sociales ordinaires de catégorie C avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune sans allocation de prime d'émission aux parts sociales ordinaires de catégorie C.

3 Création de deux nouvelles catégories de parts sociales dénommées parts sociales ordinaires de catégorie A1 et parts sociales ordinaires de catégorie A2 et conversion de (i) trente-cinq millions six cent soixante-douze mille cent quatre-vingt-dix-sept (35.672.197) parts sociales ordinaires de catégorie A détenues par Triton Luxembourg GP S.C.A. dans le capital social de la Société en trente-cinq millions six cent soixante-douze mille cent quatre-vingt-dix-sept (35.672.197) parts sociales ordinaires de catégorie A2, (ii) cent dix-huit millions neuf cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante et une (118.949.451) parts sociales ordinaires de catégorie A détenues par Triton Masterluxco 3 S.à r.l. dans le capital social de la Société en cent onze millions neuf cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante et une (111.949.451) parts sociales ordinaires de catégorie A1, (iii) dix millions cinq cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-seize (10.524.996) parts sociales ordinaires de catégorie A détenues par Oven L.P. dans le capital social de la Société en dix millions cinq cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-seize (10.524.996) parts sociales ordinaires de catégorie A2, (iv) cinq cent six mille huit cent soixante-quatre (506.864) parts sociales ordinaires de catégorie A détenues par Oven II L.P. dans le capital social de la Société en cinq cent six mille huit cent soixante-quatre (506.864) parts sociales ordinaires de catégorie A2, (v) deux millions huit cent sept mille cinq cent quatre-vingt-dix (2.807.590) parts sociales ordinaires de catégorie A détenues par Oven III L.P. dans le capital social de la Société en deux millions huit cent sept mille cinq cent quatre-vingt-dix (2.807.590) parts sociales ordinaires de catégorie A2, et (vi) treize millions huit cent trente-neuf mille quatre cent cinquante (13.839.450) parts sociales ordinaires de catégorie A détenues par Oven IV L.P. dans le capital social de la Société en treize millions huit cent trente-neuf mille quatre cent cinquante (13.839.450) parts sociales ordinaires de catégorie A2, avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

4 Confirmation de l'allocation des parts sociales entre les associés existant.

5 Modification des articles 5, 9, 10, 22 et 23 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions précédentes et, en particulier, les droits et privilèges attachés à chacune des catégories de parts sociales.

6 Révocation de Monsieur Lars Frankfelt, gérant de catégorie A de la Société, Monsieur Heiko Dimmerling et Monsieur Michiel Kramer, gérants de catégorie B de la Société, comme gérants de la Société et avec effet immédiat.

7 Nomination, (i) sur base d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales ordinaires de catégorie C de la Société, de Monsieur Matt Crill et de Monsieur Mukul Sharma en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale des associés de la Société décidant de leur nomination et pour une durée indéterminée et (ii) sur base d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales ordinaires de catégorie A et de parts sociales préférentielles de catégorie B de la Société de Monsieur Thomas Sonnenberg et de Monsieur Michiel Kramer en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale des associés de la Société décidant de leur nomination et pour une durée indéterminée.

8 Approbation, conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, du transfert de cent vingt-cinq millions neuf cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante et une (125.949.451) de parts sociales ordinaires de catégorie C de Triton Masterluxco 3 S.à r.l. à Triton Fund III F&F L.P..

9 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée générale des associés a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé réduire le capital social de la Société d'un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01) afin de le porter de son montant actuel de trois millions cent soixante-dix mille quatre cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 3.170.491,90) à trois millions cent soixante-dix mille quatre cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 3.170.491,89) par annulation d'une part sociale ordinaire de catégorie A détenue par Triton Masterluxco 3 S.à r.l..

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de créer une nouvelle catégorie de parts sociales dénommée parts sociales ordinaires de catégorie C et conversion de cent vingt-cinq millions neuf cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante et une (125.949.451) parts sociales ordinaires de catégorie A détenues par Triton Masterluxco 3 S.à r.l. dans le capital social de la Société en cent vingt-cinq millions neuf cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante-et-une (125.949.451) parts sociales ordinaires de catégorie C avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune sans allocation de prime d'émission aux parts sociales ordinaires de catégorie C.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de créer de deux nouvelles catégories de parts sociales dénommées parts sociales ordinaires de catégorie A1 et parts sociales ordinaires de catégorie A2 et conversion de (i) trente-cinq millions six cent soixante-douze mille cent quatre-vingt-dix-sept (35.672.197) parts sociales ordinaires de catégorie A détenues par Triton Luxembourg GP S.C.A. dans le capital social de la Société en trente-cinq millions six cent soixante-douze mille cent quatre-vingt-dix-sept (35.672.197) parts sociales ordinaires de catégorie A2, (ii) cent dix-huit millions neuf cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante et une (118.949.451) parts sociales ordinaires de catégorie A détenues par Triton Masterluxco 3 S.à r.l. dans le capital social de la Société en cent onze millions neuf cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante et une (111.949.451) parts sociales ordinaires de catégorie A1, (iii) dix millions cinq cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-seize (10.524.996) parts sociales ordinaires de catégorie A détenues par Oven L.P. dans le capital social de la Société en dix millions cinq cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-seize (10.524.996) parts sociales ordinaires de catégorie A2, (iv) cinq cent six mille huit cent soixante-quatre (506.864) parts sociales ordinaires de catégorie A détenues par Oven II L.P. dans le capital social de la Société en cinq cent six mille huit cent soixante-quatre (506.864) parts sociales ordinaires de catégorie A2, (v) deux millions huit cent sept mille cinq cent quatre-vingt-dix (2.807.590) parts sociales ordinaires de catégorie A détenues par Oven III L.P. dans le capital social de la Société en deux

millions huit cent sept mille cinq cent quatre-vingt-dix (2.807.590) parts sociales ordinaires de catégorie A2, et (vi) treize millions huit cent trente-neuf mille quatre cent cinquante (13.839.450) parts sociales ordinaires de catégorie A détenues par Oven IV L.P. dans le capital social de la Société en treize millions huit cent trente-neuf mille quatre cent cinquante (13.839.450) parts sociales ordinaires de catégorie A2, avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de confirmer l'allocation des parts sociales émises par la Société entre les associés existant comme suit:

Associés	Nombre/Catégorie de parts sociales
Triton Luxembourg GP Oven S.C.A.	35.672.197 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2 1.799.190 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B
Triton Masterluxco 3 S.à r.l.	111.949.451 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1 14.000.000 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B 125.949.451 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C
Oven L.P.	10.524.996 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2
Oven II L.P.	506.864 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2
Oven III L.P.	2.807.590 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2
Oven IV L.P.	13.839.450 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2
Total	<u>111.949.451 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1</u> 63.351.097 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2 15.799.190 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B 125.949.451 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier les articles 5, 9, 10, 22 et 23 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions précédentes et, en particulier, les droits et privilèges attachés à chacune des catégories de parts sociales. Lesdits articles seront dorénavant rédigés comme suit:

« **Art. 5. Capital social souscrit.** Le capital souscrit de la Société s'élève à trois millions cent soixante-dix mille quatre cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 3.170.491,90) représenté par cent onze millions neuf cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante et une (111.949.451) parts sociales ordinaires de catégorie A1 (les «Parts Sociales de Ordinaires de Catégorie A1»), soixante-trois millions trois cent cinquante et un mille quatre-vingt-dix-sept (63.351.097) parts sociales ordinaires de catégorie A2 (les «Parts Sociales de Ordinaires de Catégorie A2», et, ensemble avec les Parts Sociales de Ordinaires de Catégorie A1, les «Parts Sociales de Ordinaires de Catégorie A»), quinze millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre-vingt-dix (15.799.190) parts sociales préférentielles de catégorie B (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B») et cent vingt-cinq millions neuf cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante-et-une (125.949.451) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales de Ordinaires de Catégorie C»). Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.

Toute prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Émission de Catégorie A») de la Société, toute prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Émission de Catégorie B») de la Société et toute prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Émission de Catégorie C») de la Société.

Le Compte de Prime d'Émission de Catégorie A, Compte de Prime d'Émission de Catégorie B et le Compte de Prime d'Émission de Catégorie C peuvent être incorporés dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, de nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B et de nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'Émission de Catégorie A, le Compte de Prime d'Émission de Catégorie B et le Compte de Prime d'Émission de Catégorie C peuvent être utilisés pour effectuer le remboursement de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B et de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, respectivement, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, aux associés détenant des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B et aux associés détenant des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, respectivement, ou pour être affecté à la réserve légale.»

« **Art. 9. Conseil de Gérance.** La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé d'au moins de deux (2) et pas plus de six (6) membres, associés ou non (ci-après les «Gérants»).

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat à condition que:

(i) aussi longtemps que des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C sont émises, au moins deux (2) et un maximum de trois (3) Gérants seront nommés à partir d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C (les «Gérants de Catégorie A»),

(ii) aussi longtemps que des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B sont émises, au moins deux (2) et un maximum de trois (3) Gérants seront nommés à partir d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les Gérants resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Chaque Gérant peut se démettre de ses fonctions ou peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif par une décision de l'assemblée générale des associés. Si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B, un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B ne peut être remplacé que par un Gérant de la même catégorie nommé en vertu du présent article 9.»

« **Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A ou de Gérants de Catégorie B, le Président sera (i) choisi parmi les Gérants de Catégorie A ou les Gérants de Catégorie B et (ii) élu par vote affirmatif de la majorité des Gérants, y compris au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres de la même catégorie du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la moitié (1/2) des Gérants en fonction au moins est présente ou représentée. Si des Gérants de Catégorie A Gérants et des Gérants de Catégorie B ont été nommés, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié (1/2) des Gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins deux (2) Gérants de Catégorie A et deux (2) Gérants de Catégorie B.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion, à moins que des conditions de majorité plus élevées ne soient requises en vertu d'une convention entre associés de la Société et/ou les documents constitutifs de la Société, auquel cas ces conditions de majorité plus élevées devront s'appliquer. Au cas où les Gérants ont été qualifiés de Gérants de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B, de telles décisions doivent être adoptées par la majorité des voix des Gérants présents ou représentés comprenant un vote positif d'au moins deux (2) Gérants de Catégorie A et deux (2) Gérants de Catégorie B. En cas d'égalité de voix, la décision est réputée rejetée par le Conseil de Gérance.

Une conférence téléphonique à laquelle participe le quorum de Gérants prévu ci-avant constitue une réunion du Conseil de Gérance valable sous condition qu'un procès-verbal reprenant les décisions prises lors de la conférence par téléphone signé par tous les Gérants participant à cette conférence par téléphone soit dressé.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.»

« **Art. 22. Affectation des bénéfiques.** Sur les bénéfiques nets de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfiques annuels nets selon les conditions suivantes. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividendes.

En cas de paiement de dividendes, ces dividendes seront répartis entre les associés de la façon suivante:

(a) premièrement, chaque détenteur de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B aura droit à recevoir un dividende préférentiel cumulatif (le «Dividende Préférentiel de Catégorie B») d'un montant, pour chaque année sociale, égal à douze pour cent (12%) de la somme de (i) son apport total fait à la Société pour souscrire les parts sociales détenues par celui-ci (incluant toute prime d'émission payée) et (ii) tout Dividende Préférentiel de Catégorie B cumulé non payé des années sociales précédentes,

(b) deuxièmement, chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C aura droit à recevoir un dividende préférentiel cumulatif (le «Dividende Préférentiel de Catégorie C») d'un montant correspondant à zéro virgule vingt pour cent (0.20%) de la valeur nominale des parts sociales,

(c) troisièmement, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A auront droit au restant des sommes disponibles pour distribution dans les proportions suivantes:

- Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1 auront droit à recevoir une partie des profits restants alloués aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A correspondant à 78,9705902074689000% des profits restants diminué du montant du Dividende Préférentiel de Catégorie C;

- Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2 auront droit à recevoir une partie des profits restants alloués aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A correspondant au prorata de leur détention de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2 dans les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2.

étant entendu qu'à la fin de chaque année sociale, en l'absence de profits distribuables ou en cas de non paiement de dividendes pour cette année sociale, le Dividende Préférentiel de Catégorie B et le Dividende Préférentiel de Catégorie C s'accumuleront and seront payés aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B et aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C à la prochaine distribution de dividendes suivant la manière décrite aux points (a) et (b) ci-dessus.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.»

« **Art. 23. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 19 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B et les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera réparti entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B et les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C selon les règles de priorité et de proportions énoncées à l'article 22.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de révoquer Monsieur Lars Frankfelt, gérant de catégorie A de la Société, Monsieur Heiko Dimmerling et Monsieur Michiel Kramer, gérants de catégorie B de la Société, comme gérants de la Société et avec effet immédiat.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de nommer (i) sur base d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales ordinaires de catégorie C de la Société, de Monsieur Matt Crill et de Monsieur Mukul Sharma en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale des associés de la Société décidant de leur nomination et pour une durée indéterminée et (ii) sur base d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales ordinaires de catégorie A et de parts sociales préférentielles de catégorie B de la Société de Monsieur Thomas Sonnenberg et de Monsieur Michiel Kramer en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale des associés de la Société décidant de leur nomination et pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société sera dorénavant composé des quatre (4) gérants suivants:

- Monsieur Matt Crill, gérant de catégorie A;
- Monsieur Mukul Sharma, gérant de catégorie A;
- Monsieur Thomas Sonnenberg, gérant de catégorie B; et
- Monsieur Michiel Kramer, gérant de catégorie B.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé d'approuver, conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, du transfert de cent vingt-cinq millions neuf cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante-et-une (125.949.451) de parts sociales ordinaires de catégorie C de Triton Masterluxco 3 S.à r.l. à Triton Fund III F&F L.P., une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Hélier, Jersey, JE2 3QL, Iles Anglo-Normandes, immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite de Jersey sous le numéro 1079.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.45 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Basler-Gretic, S. Weling, M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 3 juin 2014. REM/2014/1200. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 16 juin 2014.

Référence de publication: 2014087193/576.

(140102838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Isiwis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.465.003,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.200.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "ISIWIS S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 151.200 constituée suivant acte reçu le 26 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 582 du 18 mars 2010, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2571 du 16 octobre 2013.

L'assemblée est présidée par Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'Associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 4.465.003 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social en:

«La société aura pour objet:

(1) la fourniture de services de scanning, numérisation, dématérialisation, indexation et conservation de documents ainsi que des services de mailroom (ouverture, classement, dispatching, numérisation, dématérialisation, indexation et conservation du courrier); et

(2) la fourniture de services intégrés et sécurisés de gestion électronique et physique de documents tels que le téléchargement, l'organisation, l'indexation, la catégorisation, la conservation, le stockage, l'accès, le partage, l'archivage, et tous services annexes.

La Société aura également pour objet d'effectuer toutes opérations à caractère fiduciaire ou procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises.

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations qui pourront être convertibles.

La Société pourra avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le conseil de gérance pourra décider quelles activités seront exercées par la succursale et nommer un ou plusieurs représentants permanents pour l'activité de la succursale et déterminer leurs pouvoirs.

La société pourra réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré-décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet».

2.- Modification subséquente de l'article 2 des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'Associé décide ce qui suit:

Résolution unique:

Il est décidé de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article deux des statuts comme suit:

«La société aura pour objet:

(1) la fourniture de services de scanning, numérisation, dématérialisation, indexation et conservation de documents ainsi que des services de mailroom (ouverture, classement, dispatching, numérisation, dématérialisation, indexation et conservation du courrier); et

(2) la fourniture de services intégrés et sécurisés de gestion électronique et physique de documents tels que le téléchargement, l'organisation, l'indexation, la catégorisation, la conservation, le stockage, l'accès, le partage, l'archivage, et tous services annexes.

La Société aura également pour objet d'effectuer toutes opérations à caractère fiduciaire ou procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises.

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations qui pourront être convertibles.

La Société pourra avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le conseil de gérance pourra décider quelles activités seront exercées par la succursale et nommer un ou plusieurs représentants permanents pour l'activité de la succursale et déterminer leurs pouvoirs.

La société pourra réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré-décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signe: A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juin 2014. Relation: LAC/2014/25511. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 juin 2014.

Référence de publication: 2014084665/81.

(140100306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.